



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Vaccination contre le Papillomavirus

Question écrite n° 8068

### Texte de la question

Mme Bérangère Couillard interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les actions du Gouvernement concernant la vaccination contre le papillomavirus. Chaque année, environ 3 000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus sont détectés et 1 000 femmes en décèdent. Pourtant, parmi les cancers gynécologiques, le cancer du col de l'utérus est celui qui peut être le plus facilement évité grâce à un dépistage mais également grâce à la vaccination. Recommandé chez toutes les filles âgées de 11 à 14 ans, et en rattrapage possible (et sous certaines conditions) jusqu'à 23 ans, ce vaccin est un véritable outil de prévention à l'encontre de ce cancer. Pourtant il se révèle être sous-utilisé, avec seulement 19 % des adolescentes qui sont vaccinées en France, soit beaucoup moins que dans d'autres pays comme l'Australie ou l'Angleterre. Ainsi, elle l'interroge sur les mesures que compte prendre le Gouvernement afin d'encourager ou de rembourser la vaccination contre le papillomavirus et ainsi faire reculer le taux de cancer du col de l'utérus en France.

### Texte de la réponse

La couverture vaccinale du vaccin contre les papillomavirus humains (HPV) reste faible avec une estimation de 19,1% pour 3 doses chez les jeunes filles de 16 ans. Un nouveau schéma vaccinal à deux doses (au lieu de trois) est dorénavant préconisé et pourrait permettre d'améliorer la couverture vaccinale. Depuis plusieurs années, le ministère en charge de la santé a mis en œuvre plusieurs actions de promotion et d'information sur la vaccination en général. Ainsi, depuis mars 2017, un site internet grand public sur la vaccination élaboré par l'agence nationale de santé publique et la direction générale de la santé permet à tous les citoyens d'être informés sur les infections et les vaccins qui les préviennent. S'agissant de la vaccination contre les HPV chez les jeunes filles, plusieurs études ont montré, hors France, que le manque de connaissance sur les maladies liées aux HPV et les vaccins anti-HPV et l'incompréhension des parents sur l'indication à vacciner des jeunes filles pré-pubertaires avant le début de leur activité sexuelle étaient des freins à la vaccination. Des actions ciblées visant à mieux informer sur la vaccination contre les HPV sont menées en particulier durant la semaine européenne de vaccination. Cette année, l'Institut national du cancer a diffusé une infographie visant à rappeler aux familles l'intérêt de la vaccination contre les HPV pour se protéger du cancer du col de l'utérus. Les médecins généralistes, sages-femmes et gynécologues ont été destinataires d'un courriel leur adressant un document fait de questions/réponses pour faciliter le dialogue avec les familles dans le cadre de la prescription des vaccins anti-HPV. Par ailleurs, afin de mieux comprendre les réticences et d'agir sur les freins à la vaccination contre les HPV, une action spécifique du plan cancer 2014-2019 a pour objectif de « Promouvoir des études en sciences humaines et sociales et en épidémiologie descriptive sur l'acceptabilité de la vaccination en milieu scolaire pour les jeunes filles de 11 à 14 ans ». Cette action est toujours en cours. Elle se décline en plusieurs sous-projets. Elle permettra de faire un état des lieux de la vaccination anti-HPV en analysant les freins et les leviers de la vaccination en France et en Europe. A l'issue de cet état des lieux, une ou plusieurs études de recherche interventionnelle seront menées afin d'identifier des actions pouvant favoriser la vaccination contre les HPV chez les jeunes filles.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Bérangère Couillard](#)

**Circonscription** : Gironde (7<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 8068

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire** : [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [1er mai 2018](#), page 3685

**Réponse publiée au JO le** : [22 mai 2018](#), page 4324